REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Orne
Mairie de Montilly sur Noireau

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 15
Date de convocation : 20 avril 2026

PROCES-VERBAL
Séance du conseil municipal du
27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Antoine GERARD, Maire.

Etaient présents (P), absent(s) (A), absent(s) excusé(s) (A Ex) :

GÉRARD Antoine	**P**	**SEFRIOUI Julia**	**P**	**PARIS Benoît**	**P**
GRASSET Françoise	**P**	**LAUNAY Emmanuel**	**P**	**CRESPIN Coraline**	**A Ex**
DESPOIS Fabien	**P**	**GUEDE Murielle**	**A Ex**	**BALOCHE Gildas**	**P**
LEBALLAIS Sandrine	**P**	**THIBAUT Florian**	**P**	**DREUX Sandrine**	**P**
MARIE Philippe	**P**	**DELAFONTAINE Thaïs**	**P**	**GRANDIN Annie**	**P**

Secrétaire de séance : Julia SEFRIOUI **Début de la séance** : 20 heures 00
Avaient donné pouvoir : Murielle GUEDE à Antoine GERARD, Coraline CRESPIN à Françoise GRASSET

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M Antoine GERARD, Maire.
Le conseil municipal désigne Julia SEFRIOUI en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation des procès-verbaux

Il est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** le procès-verbal du 20 mars 2026.

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

3. Vote des taxes 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter les taux pour l'année 2026.

Il est demandé de bien vouloir :
FIXER pour ces 3 taxes, les taux d'imposition suivants :

Le taux d'imposition de la **taxe foncière sur le bâti** (TFB) à **41.35 %**.
Le taux d'imposition de la **taxe foncière sur le non bâti** (TFNB) à **27,87 %.**
Le taux d'imposition de la **taxe d'habitation** (TH) à **15.55 %**

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

4. Budget général :

a. CFU 2025

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique,
Vu la délibération en date du 9 novembre 2021 autorisant la candidature de la commune de Montilly sur Noireau pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 (vague 2) pour le budget principal de la commune et les budgets annexes.
Vu la convention signée entre la Commune et l'État le 31 décembre 2021.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
Considérant que Mme Françoise Grasset a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.
Considérant que M Antoine GERARD, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Il est demandé de bien vouloir :

APPROUVER le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante (reprendre la page I-B2)

MONTILLY SUR NOIREAU - MONTILLY SUR NOIREAU - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	614 935,74	624 543,00	1 239 478,74
	Recettes réalisées (1)	B	431 020,70	674 553,65	1 105 574,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	574 560,35	807 464,36	1 382 024,71
	Dépenses réalisées (1)	E	310 021,63	527 599,66	837 621,29
	Restes à réaliser	F	8 500,00	0,00	8 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	120 999,07	146 953,99	267 953,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-40 375,39	182 921,36	142 545,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	80 623,68	329 875,35	410 499,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-8 500,00	0,00	-8 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	72 123,68	329 875,35	401 999,03

CONSTATER que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des

contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

CONSTATER que le CFU n'est pas correct et qu'il y a eu une anomalie dans la reprise des prévisions budgétaires et des résultats antérieurs. Le tableau page 6 devrait être comme ci-dessous et que les bons résultats seront repris sur le CFU 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	614 935,74	624 543,00	1 239 478,74
	Recettes réalisées (1)	B	431 020,70	674 553,65	1 105 574,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	574 560,35	807 464,36	1 382 024,71
	Dépenses réalisées (1)	E	310 021,63	527 599,66	837 621,29
	Restes à réaliser	F	8 500,00	0,00	8 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	120 999,07	146 953,99	267 953,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-40 375,39	182 921,36	142 545,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	80 623,68	329 875,35	410 499,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-8 500,00	0,00	-8 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	72 123,68	329 875,35	401 999,03

ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

b. Affectation du résultat 2026

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

État II.2 du CdG						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultats 2025	ONB 2025	Solde des RAR de l'exercice 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	-40 375,39 €		120 999,07 €	0,00 €	-8 500,00 €	72 123,68 €
Fonctionnement	239 040,46 €	56 119,10 €	146 953,99 €	0,00 €	0,00 €	329 875,35 €
TOTAL	**198 665,07 €**	**56 119,10 €**	**267 953,06 €**	**0,00 €**	**-8 500,00 €**	**401 999,03 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Il est demandé de bien vouloir :
DECIDER d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	329 875,35 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	94 183,76 €
Solde disponible 235691,59€ affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	235 691,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	**94 183,76 €**
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

LES SOMMES SUIVANTES SONT À REPORTER AU BP2026	
En recette d'investissement, compte 1068	94 183,76 €
En recette d'investissement, ligne RI001 (pour information, affectation règlementaire non soumise au vote)	80 623,68 €
En recette de fonctionnement, ligne RF002	235 691,59 €

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

c. Vote du budget général 2026

Les conditions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2026 tout en apportant des précisions sur les travaux prévus cette année et les prévisions de recettes.

Il est demandé de bien vouloir :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire et
APPROUVER le Budget Primitif 2026 arrêté aux sommes ci-après :
SECTION de FONCTIONNEMENT : 863 727.45€
SECTION d'INVESTISSEMENT : 254 150€

-

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

5. Budget lotissement :

a. CFU 2025

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique,
Vu la délibération en date du 9 novembre 2021 autorisant la candidature de la commune de Montilly sur Noireau pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 (vague 2) pour le budget principal de la commune et les budgets annexes.
Vu la convention signée entre la Commune et l'État le 31 décembre 2021.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
Considérant que Mme Françoise Grasset a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.
Considérant que M Antoine GERARD, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Il est demandé de bien vouloir :
APPROUVER le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante (reprendre la page I-B2)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT SUD MONTILLY-SUR-NOIREAU					
Investissement	116 312,24		-116 312,24		
Fonctionnement	-96 816,18		15 000,00		-81 816,18
Sous-Total	19 496,06		-101 312,24		-81 816,18
TOTAL II	19 496,06		-101 312,24		-81 816,18
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	19 496,06		-101 312,24		-81 816,18

CONSTATER que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

-

ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

a. Affectation du résultat 2026

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

État II.2 du CdG						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultats 2025	ONB 2025	Solde des RAR de l'exercice 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	116 312,24 €		-116 312,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	-96 816,18 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-81 816,18 €
TOTAL	**19 496,06 €**	**0,00 €**	**-101 312,24 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**-81 816,18 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Il est demandé de bien vouloir :

DECIDER d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	0,00 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible (0,00 €) affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	**0,00 €**
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-81 816,18 €

-

LES SOMMES SUIVANTES SONT À REPORTER AU BP2026	
En recette d'investissement, compte 1068	0,00 €
En recette d'investissement, ligne RI001 (pour information, affectation règlementaire non soumise au vote)	0,00 €
En dépense de fonctionnement, ligne DF002	81 816,18 €

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	GUEDE Murielle	P	PARIS Benoît	P
DUFAY Sylvain	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
HAMARD Isabelle	P	LAUNAY Emmanuel	P	THIBAUT Florian	P
GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P	TOCQUET Corinne	P

b. Vote du budget lotissement 2026

Les conditions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	Résultat fonct. reporté	déficit	81 816,18	002	002	Résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015		Vente terrains aménagés	vente parcelles	66 816,18
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre…						
605	011	Travaux	voirie, VRD,..		7083		Locations diverses		
608	011	Frais accessoires	Divers frais stockables		7473		Subvention du département		
627	011	Frais bancaires			74758		Subvention TE61		
63512	63	Taxe foncière							
					7573621		Subvention exceptionnelle	subv. budget principal	
65822	65	Reversement de l'excédent	au budget principal		75822		Prise en charge du déficit		15 000,00
65888	65	Arrondis TVA		5,00					
6611	66	Intérêts emprunt							
7133	042	Variation des en cours	Annul stock initial	0,00	7133	042	Variation des en cours	intégration stock final	
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	108 504,40	71355	042	Variation terrains aménagés	intégration stock final	108 504,40
					7588	75	Arrondis TVA		5,00
					791	043	Transfert charges	transfert autres charges	0,00
608	043	Frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00	796	043	Transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00
			TOTAL	190 325,58				TOTAL	190 325,58

EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article		intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	Résultat inv. reporté	déficit		001		résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	Emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription	
168742	16	Avance commune	Remboursement à la commune		168742	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux	0,00	3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	108 504,40	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	108 504,40
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	
			TOTAL	108 504,40				TOTAL	108 504,40

EQUILIBRE

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2026 tout en apportant des précisions sur les travaux prévus cette année et les prévisions de recettes.

Il est demandé de bien vouloir :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire et
APPROUVER le Budget Primitif 2026 arrêté aux sommes ci-après :
SECTION de FONCTIONNEMENT : 190 325.58€
SECTION d'INVESTISSEMENT : 108 504.40€

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

6. Fongibilité des crédits

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.
Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **VALIDE**R l'application de cette disposition pour le budget de la commune et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Observations :

-

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

7. Subventions 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026.

Association	Ass Montilly-accueil	Société de chasse Caligny/Montilly	Montilly Loisirs évasion	CFLC	Mouvement vie libre	CIDFF - Flers	Solidarité Bocage	Comité de Foire	Pompiers condé s/ Noireau
2026	250 €	150 €	1 000 €	250 €	100 €	50 €	100 €	550 €	250 €
GÉRARD Antoine	P	P	P	P	P	P	P	P	P
GRASSET Françoise	P	P	P	P	P	P	P		P
DESPOIS Fabien	P	P		P	P	P	P	P	P
LEBALLAIS Sandrine	P	P	P	P	P	P	P		P
MARIE Philippe	P	P	P	P	P	P	P	P	P
SEFRIOUI Julia	P	P	P	P	P	P	P	P	P
LAUNAY Emmanuel	P	P	P			P	P	P	P
GUEDE Murielle	P	P	P	P	P	P	P	P	P
THIBAUT Florian	P	P	P	P	P	P	P	P	P
DELAFONTAINE Thaïs	P	P	P	P	P	P	P	P	P
PARIS Benoît	P	P	P	P	P	P	P	P	P
CRESPIN Coraline	P	P	P	P	P	P	P	P	P
BALOCHE Gildas	P	P	P	P	P	P	P	P	P
DREUX Sandrine	P	P	P	P	P	P	P	P	P
GRANDIN Annie	P	P	P	P	P	P	P	P	P

Fabien DESPOIS, Emmanuel LAUNAY, Françoise GRASSET, Sandrine LEBALLAIS, étant membres d'au moins une des associations présentées ci-dessus, n'ont ni pris part au débat ni au vote de leur association. En effet, un vote a été effectué par association.

Observations :

-

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

8. Foire :

a. Tarifs 2026

- €/ml : prix par mètre linéaire de façade du stand
- €/m² : prix par surface occupée au sol
- Forfait : prix fixe, unitaire, quelle que soit la surface
- Minimum facturé : montant minimum facturé obligatoirement, même si votre installation est plus petite
 - Les tarifs sont valables pour les 2 jours de foire,
 - 📍 Surface nue extérieure – champ de foire.
 - ⚡ Électricité non incluse.
 - 🚗 1 place de parking

🐾 ANIMAUX - FOIRAIL	Tarif	Minimum facturé
Déballage accessoires ou aliments animaux	12€ / ml	36,00€
Pour 2 jours : animaux	0€/animal/jour	
🌿 ALLEE DES TALENTS D'ICI	Tarif	Minimum facturé
Extérieur	12€ / ml	36,00€
Intérieur	110€ / table	110€
🎠 FÊTE FORAINE	Tarif	Minimum facturé
Gros métiers	370 € forfait	370,00€
Manèges enfants	120 € forfait	120,00€
Structures diverses	3.00€ m²	36.00€
Loteries & jeux	14 € / ml	56.00€
Alimentation foraine	15 € / ml	60,00€
📦 DÉBALLAGE (commerçants non sédentaires)	Tarif	Minimum facturé
Emplacements réservés	12€ / ml	25,00€
Volants / itinérants	16€ /ml	32,00€
🪜 EXPOSITION	Tarif	Minimum facturé
Matériel agricole,	3,50€ /m²	150,00€
Loisirs, jardins, bâtiments, motoculture	3,50€ /m²	100,00€
Habitats, hangars, ventes publicitaires, expositions diverses	4,50€ /m²	100,00€
Véhicules (voitures, camions, camping-cars)	3,50€ /m²	250,00€
TP, levage, manutention	3,50€ /m²	150,00€
🍻 BOISSON	Tarif	Minimum facturé

-

Tentes / restaurants	3,50€ / m²	100,00€
Petite buvette	20.00€ / ml	120,00€
Marchands de vins & spiritueux	5,00€ /m²	50,00€
🍴 ALIMENTATION	Tarif	Minimum facturé
Boulangers & pâtissiers	15€ / ml	40,00€
Galettes, pizzas, fromages	20€ / ml	120.00€
Grillades, frites, kebabs	220€ forfait	220,00€
Rôtisseurs	430€ forfait	430,00€
Huîtres, fruits, autres	12€ / ml	30,00€
📝 DROITS & ENTRÉES Tarif	Tarif	Minimum facturé
Frais de dossier / inscription exposant	13€	13€
Parking visiteur	4€/jour	4€

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

b. Règlement, conditions générales de participation et Guide de l'exposant

Antoine Gérard, commissaire général de la Foire, présente la documentation contractuelle de l'édition 2026 de la foire St Denis.

La documentation contractuelle comprend (annexes 1 2 et 3):

- Les conditions générales de participation à la Foire St Denis de Montilly sur Noireau
- Le guide de l'exposant
- Le guide de l'exposant (animaux)

Il est demandé de bien vouloir :

- **Accepter** la documentation contractuelle présentée.
- **Préciser** que chaque exposant inscrit devra respecter toutes les conditions.

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

c. Emplois intérim

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'Artus intérim afin de déléguer la partie ressources humaines pour le personnel de la Foire.

L'agence d'intérim aura la charge de tout l'administratif et du recrutement du personnel manquant.

En intégrant la facturation de la mutuelle, soit 0.25€/heure sur 506.50 heures, le coût de l'intérim tout compris serait de 12 066.91€ HT.

En intégrant la facturation de la mutuelle, soit 0.25€/heure sur 506.50 heures ainsi que la facturation de la prévoyance à 0.10€/heure, le coût de la saison tout compris serait de 11489.85€ HT.
Soit une économie réalisée de 577.06€.
Il est demandé de bien vouloir :

- **Autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

9. Tarifs :

a. Locations

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location

Il est demandé de bien vouloir :

- **FIXER** les tarifs applicables pour les réservations effectuées après le 1er mai 2026 de la façon suivante :

-

LOCATIONS	TARIFS	CAUTION	CONDITIONS
Salle weekend	300€ + 30€ de charges (du 15 octobre au 15 avril)	500€	Être domicilié à Montilly
	300€ + 30€ € de charges (du 15 octobre au 15 avril)	500€	HORS COMMUNE
Salle 1 journée	100 €	300€	Être domicilié à Montilly Du lundi au vendredi de 9h à18h durant les vacances scolaires
Terrain de boules	15€	50€	Pas d'accès aux véhicules, pas d'eau, ni d'électricité ni de toilettes – les véhicules peuvent stationner dans le champ triangulaire
Tables	5€ l'unité quelque soit la dimension	50€	Pas de location en août Location minimum de 15€

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

b. Cimetière

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	DUREES	TARIFS
CONCESSIONS	50 ans	400 € pour 2 m²
	30 ans	200 € pour 2 m²
	30 ans pour enfants	150 € pour un caveau de 120*60
COLUMBARIUM	50 ans	950€
	30 ans	800€
CAVURNE	50 ans	300€
	30 ans	200€

- ADOPTE ces tarifs.

Observations :

Pour (P), Contre (C), Abstention (A) :

GÉRARD Antoine	P	SEFRIOUI Julia	P	PARIS Benoît	P
GRASSET Françoise	P	LAUNAY Emmanuel	P	CRESPIN Coraline	P
DESPOIS Fabien	P	GUEDE Murielle	P	BALOCHE Gildas	P
LEBALLAIS Sandrine	P	THIBAUT Florian	P	DREUX Sandrine	P
MARIE Philippe	P	DELAFONTAINE Thaïs	P	GRANDIN Annie	P

10. Travaux :

Monsieur le Maire présente les différents travaux
Réparation de voirie, débernage, faucardage, voirie de Beaumanoir.

11. Désignation des membres à la CCID

Désignation des membres à la CCID

Monsieur le Maire expose que la commission communale des impôts directs comprend 7 membres, le maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires. Et précise que l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire expose le rôle de la CCID qui intervient surtout en matière de fiscalité directe

Monsieur le Maire propose de composer la liste de proposition de la façon suivante :

VU l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et procéder au vote, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide** la liste des membres présentée ci-dessus

Délégué titulaire	Délégué suppléant
1. GERARD ANTOINE	1. SALLE Jean-Luc
2. GARCIA Sylviane	2. MAHOUKOU KIMBEMBE Chobertin
3. GRASSET Françoise	3. GRANDIN Annie
4. DESPOIS Fabien	4. THIBAUT Florian
5. DREUX Sandrine	5. GUERIN Patrice
6. RABARDY Michel	6. PERRAY Pascal
7. LEBALLAIS Sandrine	7. BOISSE Sixtine
8. FRANCOIS Daniel	8. DELAFONTAINE Thaïs
9. MARIE Philippe	9. BRUNET Didier
10. SEFRIOUI Julia	10. GUEDE Murielle
11. LAUNAY Emmanuel	11. CRESPIN Coraline
12. VILLEROY Jean (Hors commune)	12. HARIVEL Claude (Hors commune)

12. Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose que la commission communale de contrôle des listes électorales comprend, 1 membre du conseil municipal, 1 représentant du tribunal judicaire, 1 représentant de l'administration. À la suite des dernières élections et d'un déménagement, il est nécessaire de revoir la composition de la commission :

-

	Représentant du conseil municipal	Représentant du tribunal	Représentant de l'administration
Proposition titulaires	THIBAUT Florian	FRANCOIS Daniel	RABARDY Michel
Proposition suppléants	LEBALLAIS Sandrine	LETOUZEY Jean-Marc	PARIS Valérie

Il est demandé de bien vouloir :

- **Accepter** les propositions ainsi présenter.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à proposer cette liste aux administrations respectives.

13. Questions diverses

Carrelage de la cantine
Tableau électrique
Arrêts des agents
Contrat TIG
Inventaire atelier et date de révision du matériel
Fermeture de classe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45